

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, 2 octobre 2018 à 20h30

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 et du 18 septembre 2018

4. **LÉGISLATION**

- 4.1 Modification du processus de traitement pour les contribuables en défaut de paiement
- 4.2 Modification du processus de facturation pour les comptes à recevoir
- 4.3 Avis de motion et dépôt d'un projet d'un règlement sur la gestion contractuelle

5. **FINANCES**

- 5.1 Compte pour approbation
- 5.2 Suivi états financier 2018

6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**

- 6.1 Utilisation du personnel d'un commerce de service pour l'entretien hivernal des trottoirs de la bibliothèque
- 6.2 Installation du filage électrique au Centre multifonctionnel
- 6.3 Contrat de service et entretien en réfrigération

- 6.4 Entraide des pompiers facture de Saint-Benoît-Labre
- 6.5 Approbation du budget 2019 du RICBS
- 6.6 Offre de service de CAIN LAMARRE pour la Cour municipale
- 6.7 Autorisation pour effectuer un appel d'offres pour les matières résiduelles
- 6.8 Autorisation du paiement de la hotte
- 6.9 Proposition de WSP pour des relevés complémentaires dans le rang 9
- 6.10 Paiement de la facture du réfrigérateur de la salle d'accueil

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande de droit de passage dans le rang 9 sur 1 kilomètre pour le Club de motoneigistes Beaux Sentiers

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2018.

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Utilisation d'un montant de 30 000 \$ de la redevance de gravière
- 11.2 Autorisation de signature du bail de la pharmacie

12. Période de questions

13. Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-358 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2018-10-359 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 et de la séance d'ajournement du 18 septembre 2018.

4- LÉGISLATION

4.1 MODIFICATION DES TAUX DE TAXATION POUR LE PROCHAIN BUDGET

2018-10-360 **Considérant** que suite à la validation des taux de taxation de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley, des problématiques ont été

découvertes et que des modifications doivent être apportées afin de maintenir une équité (essentielle) pour les citoyens de St-Honoré-de-Shenley ;

Considérant la proposition d'un nouveau plan du taux de taxation présenté au conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le nouveau plan des taux de taxation qui seront utilisés dans le prochain budget (2019) de la Municipalité.

4.2 MODIFICATION DU PROCESSUS DE TRAITEMENT POUR LES CONTRIBUABLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT

2018-10-361

Considérant qu'il y a des versements échus pour les années antérieures (2015-2016-2017) et que les citoyens en défaut de paiement doivent présentement verser seulement les intérêts et n'ont pas l'obligation d'effectuer un paiement sur le solde initial ;

Considérant que la municipalité n'est pas en mesure de récupérer les sommes dues aux dates de versements prévues ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité demande aux citoyens en défaut de paiement de payer le solde dû, ainsi que les intérêts.

4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET D'UN RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Alain Poulin donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 170-2018 sur la gestion contractuelle sera adopté dans une séance ultérieure

Monsieur Alain Poulin dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

5- FINANCES

5.1 COMPTE POUR APPROBATION

2018-10-362

Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2018 au montant de 805 547,73 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 559 988,37 \$, les comptes à payer représentent 211 659,79 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 33 899,57 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2018 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2018-10-362.

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

5.2 SUIVI DES ÉTATS FINANCIERS

Le maire présente au conseil l'état des finances actuel.

6-MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1 UTILISATION DE PERSONNEL D'UN COMMERCE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES TROTTOIRS DE LA BIBLIOTHÈQUE

2018-10-363 **Considérant** que la Municipalité a besoin de main d'œuvre pour l'entretien d'hiver ;

Considérant que la main-d'œuvre requise est difficilement recrutable ;

Considérant que la Municipalité pourrait se joindre à un autre organisme ou entreprise pour l'embauche d'une personne ;

Considérant que le magasin RONA s'est montré intéressé par ce partenariat ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à effectuer des démarches avec le magasin RONA pour le partage d'une ressource pour effectuer de l'entretien hivernal.

6.2 INSTALLATION DU FILAGE ÉLECTRIQUE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-10-364 **Considérant** que la Municipalité veut faire installer une alimentation électrique de grand ampère dans le gymnase du Centre multifonctionnel ;

Considérant que l'installation est nécessaire pour la tenue d'activité dans le Centre multifonctionnel ;

Considérant que des prix ont été soumis à la Municipalité et qu'un fournisseur a été retenu étant le plus bas soumissionnaire : la firme JM Pomerleau pour un montant de 1 950,00 \$ plus taxes ;

Considérant que la firme JM Pomerleau a offert ses services pour un montant de 1 950,00 \$ plus taxes ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil retienne la soumission de la firme JM Pomerleau pour l'installation de l'alimentation électrique dans le gymnase du Centre multifonctionnel, et ce, au coût de 1 950,00 \$ plus taxes.

6.3 CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA

2018-10-365 **Considérant** que le système de réfrigération de l'aréna doit être entretenu par des professionnels ;

Considérant que la firme Fixair qui fournissait le service d'entretien a été annexée à la firme Réfrigération Trottier inc. ;

Considérant que la firme Réfrigération Trottier inc. offre un service identique pour d'entretien du système de réfrigération à l'aréna au montant de 2 811,00 \$ plus taxes ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme Réfrigération Trottier inc. pour effectuer l'entretien du système de réfrigération de l'aréna pour un montant de 2 811,00 \$ plus taxes ;

Que le conseil accepte de prendre une entente d'une durée de 36 mois (du 1^{er} octobre 2018 au 31 août 2021) ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture puisse signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de service.

6.4 ENTRAIDE DES POMPIERS FACTURE DE SAINT-BENOÎT-LABRE

2018-10-366 **Considérant** que le service des incendies de Saint-Honoré-de-Shenley est intervenu le 8 septembre dans un incendie de grande ampleur ;

Considérant que le service des incendies a eu recours aux services des incendies des municipalités avoisinantes comme le permet le règlement 106-2010, art. 13 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est responsable des interventions ayant lieu sur son territoire et doit assumer les frais d'entraide des autres municipalités ;

Considérant que la Municipalité a reçu une facture au montant 5 651,27 \$ de la Municipalité de Saint-Benoit-Labre pour entraide ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de la facture de 5 651,27 \$ provenant de la Municipalité de Saint-Benoit-Labre pour entraide en situation d'incendie.

6.5 APPROBATION DU BUDGET 2019 DU RICBS

- 2018-10-367** **Considérant** que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud a déposé un projet de règlement pour le budget de 2019 ;
- Considérant** que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ont pris connaissance du budget ;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** le conseil accepte le budget présenté par la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour l'année 2019.
- 6.6 OFFRE DE SERVICE DE CAIN LAMARRE POUR LA COUR MUNICIPALE**
- 2018-10-368** **Considérant** l'offre de service de la firme d'avocats CAIN LAMARRE pour représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à la cour municipale de la ville de Saint-Georges pour l'année 2019 ;
- Considérant** que la Municipalité est satisfaite du travail fait par la firme d'avocats CAIN LAMARRE ;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme Cain Lamarre et que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley renouvelle le mandat avec eux pour l'année 2019.
- 6.7 AUTORISATION POUR EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 2018-10-369** **Considérant** que la Municipalité doit faire un appel d'offres pour le service de collecte des déchets ;
- En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** le conseil mandate le directeur général pour effectuer un appel d'offres pour la collecte des déchets.
- 6.8 AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA HOTTE**
- 2018-10-370** **Considérant** que la Municipalité a procédé à l'achat d'une hotte de cuisine pour le Centre multifonctionnel ;
- Considérant** que le coût pour la hotte et son installation est 11 519,50 \$
- En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** le conseil autorise l'achat et l'installation de la hotte de cuisine au Centre multifonctionnel pour un montant de 11 519,50 \$ plus taxes.

6.9 PROPOSITION DE WSP POUR DES RELEVÉS COMPLÉMENTAIRES DANS LE RANG 9

2018-10-371 **Considérant** que la firme WSP doit procéder à des relevés complémentaires dans le rang 9 pour un projet de travaux de réfection ;

Considérant que la firme WSP doit réviser l'estimation des coûts pour les travaux à faire dans le rang 9 pour un projet de travaux de réfection ;

Considérant les coûts proposés par WSP pour les relevés complémentaires au montant de 650,00 \$ plus taxes ainsi que celui de la révision de l'estimation au coût de 800,00 \$ plus taxes ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la firme WSP pour effectuer des relevés complémentaires et réviser l'estimation des coûts pour le projet de réfection dans le rang 9, et ce, pour un montant de 1450,00 \$ plus taxes.

6.10 PAIEMENT DE LA FACTURE DU RÉFRIGÉRATEUR DE LA SALLE D'ACCUEIL

2018-10-372 **Considérant** que la Municipalité a procédé à l'achat d'un réfrigérateur à deux portes pour le Centre multifonctionnel ;

Considérant que le coût pour le réfrigérateur est de 2 780,00 \$ plus taxes ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement du réfrigérateur à deux portes pour le Centre multifonctionnel au coût de 2 780,00 \$ plus taxes.

7-PERSONNEL

8-LOISIRS ET CULTURE

8.1 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DANS LE RANG 9 SUR 1 KILOMÈTRE POUR LE CLUB DE MOTONEIGISTES BEAUX SENTIERS

2018-10-373 **Considérant** que le Club de motoneigiste Beaux Sentiers doit revoir son parcours à Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que le nouveau parcours du Club de motoneigiste Beaux Sentiers doit passer dans le chemin du rang 9 appartenant à la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité doit donner son autorisation pour permettre au Club de motoneigiste Beaux Sentiers de faire passer les motoneigistes sur un chemin municipal ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le passage des motoneigistes dans le chemin du rang 9.

9-RAPPORT

10-CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2018

11. AUTRES SUJETS

11.1 UTILISATION D'UN MONTANT DE 30 000 \$ DES REDEVANCES DE LA GRAVIÈRE

2018-10-374

Considérant que la Municipalité doit faire du rechargement dans le rang 6 afin d'uniformiser le chemin avec les travaux du projet de réfection ;

Considérant que la Municipalité peut utiliser les montants accumulés par les redevances de la gravière pour effectuer du rechargement de route ;

Considérant que le besoin est environ de 30 000,00 \$;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise une ponction d'un montant de 30 000,00 \$ des redevances de la gravière pour du rechargement dans le rang 6.

11.2 AUTORISATION POUR SIGNATURE DU BAIL DE LA PHARMACIE

2018-10-375

Considérant qu'un nouveau bail a été préparé pour la firme 9254-1788 QUÉBEC INC. (Sylvie Gagnon, Pharmacie Proxim) qui loge dans le bâtiment de la bibliothèque appartenant à la Municipalité ;

Considérant la proposition de la propriétaire de la firme 9254-1788 QUÉBEC INC. (Sylvie Gagnon, Pharmacie Proxim) de signer le bail pour une durée d'un an ;

Considérant que le bail sera renouvelable en fin d'année avec les taux prédéterminés pour les 5 prochaines années ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général pour signer un bail d'un an avec la propriétaire de la firme 9254-1788 QUÉBEC INC. (Sylvie Gagnon, Pharmacie Proxim) pour une durée d'un an et que ce bail est renouvelable tel que mentionné dans l'entente.

12-PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées au conseil par une citoyenne présente à la séance publique.

13-FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-10-376 Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 16 octobre 2018.

Il est 20h45.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.